

M. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Le leader du gouvernement à la Chambre peut-il nous dire quelle mesure suivra celle qui a trait aux langues officielles?

L'hon. M. MacEachen: Sauf erreur, monsieur l'Orateur, après le projet de loi sur les langues officielles, nous passerons à la mesure concernant l'habitation. Est-il entendu que ma demande concernant l'emploi du temps et autres dispositions est acceptée?

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle, et en est-il ainsi ordonné?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

TRAVAUX DES SUBSIDES

JOUR PRÉVU, ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—MOTION DE DÉFIANCE—LA DÉTÉRIORATION DU SERVICE POSTAL PAR SUITE DE LA MAUVAISE ADMINISTRATION DU GOUVERNEMENT

M. Heath Macquarrie (Hillsborough) propose:

Cette Chambre regrette que la mauvaise administration par le gouvernement du service postal impose au pays un service qui continue à se détériorer tout en coûtant toujours plus cher au public et contribue à la démoralisation du personnel des postes.

—Monsieur l'Orateur, au sujet du temps alloué pour les discours, le ministre aura sans doute besoin de plus de 20 minutes pour défendre l'activité de son ministère, mais pour les critiques, les vingt minutes suffiront amplement. On n'a qu'à parcourir les journaux, à écouter les protestations des usagers ou à lire son courrier pour se rendre compte que le service postal, plus coûteux que jamais, est en même temps moins efficace. Si un seul député n'a pas reçu de plaintes au sujet du piètre service des Postes, je suis convaincu que cette situation unique s'explique du fait que la lettre ou les lettres ne sont pas encore arrivées. Rares sont les journaux qui n'ont pas déploré ou dénoncé le service offert aux Canadiens par l'une des entreprises les plus importantes du pays.

J'ai trouvé le commentaire le plus indulgent dans le *Journal* d'Ottawa du 5 mars 1969, dans la rubrique de Richard Jackson:

Une grande partie du courrier est livrée en retard.

M. Jackson citait naturellement les paroles mêmes du ministre des Postes (M. Kierans). Le 12 mai, la *Gazette* de Montréal déclarait:

Les Canadiens et les entreprises canadiennes ne pouvaient indéfiniment endurer un tel service pos-

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

tal. La limite est maintenant atteinte. Beaucoup se sont plaints, tout en espérant que les irrégularités, les retards et les pertes de courrier n'étaient que temporaires. Mais la médiocrité du service semble maintenant établie à demeure. On ne s'en surprend même plus. Et c'est un état de choses que ne devrait pas tolérer une nation moderne industrialisée.

Il est déplorable qu'après avoir imposé les tarifs postaux les plus élevés de notre histoire, on fournisse au public le pire service jamais vu.

La *Free Press* de Winnipeg, tribune libérale des Prairies, disait ceci dans un éditorial où l'auteur qualifiait le service de scandaleux:

Depuis la réforme de M. Kierans, il est presque impossible d'expédier une lettre à l'un des grands centres du Canada et qu'elle parvienne à destination le même jour. Pour ce qui est des périodiques, c'est un désastre.

Même M. Charles Lynch, doyen des érudits de l'agence Southam, qualifie le ministre des Postes de «ministre du Désastre» et, royaliste si enraciné soit-il, M. Lynch finit par avouer: «Je n'ai absolument aucune confiance dans le service naguère appelé le courrier de Sa Majesté.»

Les journaux offrent certaines solutions. Un journal nous propose d'écrire moins de lettres pour ainsi atténuer nos désappointements. M. Charles King juge qu'il serait avantageux de payer 10 c. de plus dans l'espoir qu'avec cette surtaxe, on revienne à l'ancien service. Cependant, la formule la plus précise pour obtenir des améliorations est celle du *Times* d'Oshawa: «L'ère Kierans est révolue. Il doit disparaître.» Qui suis-je pour me disputer avec le *Times* d'Oshawa? Avec de tels amis, le ministre a à peine besoin d'opposition.

Nous savons tous, monsieur l'Orateur, que le service postal s'est tristement détérioré. Au cours des dix derniers mois, nous avons été les tristes témoins d'une grève importante, de grèves partielles, de situations frisant la grève, d'interruptions, d'une période de démoralisation. Vraiment, tout est bas sauf les frais. Au lieu d'un affranchissement de 5c. pour un service de six jours, la plupart des Canadiens reçoivent un service de cinq jours pour un affranchissement de 6c.

Quand le ministre a majoré le tarif local de 50 p. 100, de 4c. à 6c. par lettre, je me suis demandé où se trouvait la logique dans cette décision. Il semblait étrange d'avoir à payer autant pour expédier une lettre d'une extrémité de la ville à l'autre que d'une extrémité du continent à l'autre. Je ne tenais pas compte de la logique du ministre. La mesure serait, bien entendu, justifiée. La raison est simple: une lettre met autant de temps à traverser la ville qu'à franchir le pays. Ainsi, l'égalité du service justifie l'égalité des frais. C'est, je suppose, avec des justifications de ce genre qu'il contribue à la société juste.